

Le 29 janvier 2024, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 janvier 2024

**Présents :**

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ, M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIÈRE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Karine BREURE, Mme Célia DUMAS, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Amaury GARDE, M. Richard GRIFFON, Mme Sophie GOUDIN.

**Absents :**

Mme Fabienne MEYNAND, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, Mme Justine GIRARDON, Mme Céline CHAMPAGNON, M. Thomas VINCENT.

**Procurations :**

Mme Fabienne MEYNAND à Mme Caroline ZANDER, M. Bruno VILLEMAGNE à M. Jérôme DROUET, Mme Clémence SABAUT à Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Jennifer DAUPHY-SABY à Mme Valérie PICQ, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, M. Thomas VINCENT à M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON à Mme Sophie GOUDIN.

**Secrétaire :** Mme Célia DUMAS.

**OBJET : Demande de subvention dans le cadre du dispositif « fonds vert – Renaturation des espaces urbanisés » pour les travaux d'aménagement de la place de l'église**

Dispositif créé en 2023 et porté par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert », aide les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie.

Pour accompagner la mobilisation des collectivités territoriales, et leurs partenaires publics ou privés, et contribuer à répondre aux enjeux de la planification écologique, le Gouvernement a décidé la pérennisation du fonds vert et son renforcement à hauteur de 2,5 milliards d'euros dès 2024.

Monsieur le Maire propose de solliciter cette aide pour les travaux d'aménagement de la place de l'église à hauteur de 20% soit **264 200 €** pour une opération qui s'élève à **1 321 000 € HT**.

*Le Conseil Municipal après avoir délibéré,*  
**DÉCIDE à l'unanimité,**

- ✚ **DE SOLLICITER** une subvention d'un montant aussi élevé que possible, au titre du dispositif « fonds vert », pour les travaux d'aménagement de la place de l'église,
- ✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande.

Accusé de réception - Mairie de La Fouillouse

042-214200974-20240129-17-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2024

La secrétaire de séance,

Mme Célia DUMAS

Fait à La Fouillouse, le 29 janvier 2024

Le Maire,

Patrick BOUCHET

